

**LESTIENNE IMMOBILIER**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : 1 Place Philippe Lebon  
59000 LILLE  
509 233 797 RCS Lille Métropole  
(« La Société »)

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS  
DU 17 NOVEMBRE 2025**

LES SOUSSIGNÉS :

- **La société FINANCIERE LESTIENNE**, représentée par son Gérant associé, Monsieur Emeric LESTIENNE, titulaire de 250 parts sociales,
- **Monsieur Emeric LESTIENNE**, titulaire de 750 parts sociales,

Agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée LESTIENNE IMMOBILIER,

Après avoir exposé ce qui suit :

La société LESTIENNE IMMOBILIER envisage de procéder à une augmentation de son capital social, selon les modalités suivantes :

- Par voie de l'apport, à la Société, de l'intégralité des 7 500 actions détenues par Monsieur Emeric LESTIENNE dans la société GROUPE JLW, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 882 195 548 ;
- Par voie de l'apport, à la Société, de l'intégralité des 90 parts sociales détenues par Monsieur Emeric LESTIENNE dans la société SCI PUEBLA, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 791 351 786 ;

Désignent en qualité de commissaire aux apports, à l'unanimité, en vue de réaliser lesdits apports en nature à la société susvisée,

Le cabinet A.C.T. AUDIT SAS

Siège social : 194 rue du Maréchal Leclerc 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS

Immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 479 968 448

à l'effet d'établir, conformément à l'article L. 223-33, alinéa 1er du Code de commerce et sous sa responsabilité, un rapport sur la valeur desdits apports en nature qui seront déposés au greffe du tribunal de commerce ou tribunal des activités économiques dans les délais prévus par les textes réglementaires et annexé à l'acte constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Il pourra obtenir auprès du gérant tous les renseignements et documents concernant ces apports et nécessaires à l'établissement dudit rapport.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

## **CLOTURE**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés présents ou représentés.

**Monsieur Emeric LESTIENNE**

DocuSigned by:  
  
7A895DB98E75425...

**Pour la Société FINANCIERE LESTIENNE**  
**Monsieur Emeric LESTIENNE**

DocuSigned by:  
  
7A895DB98E75425...